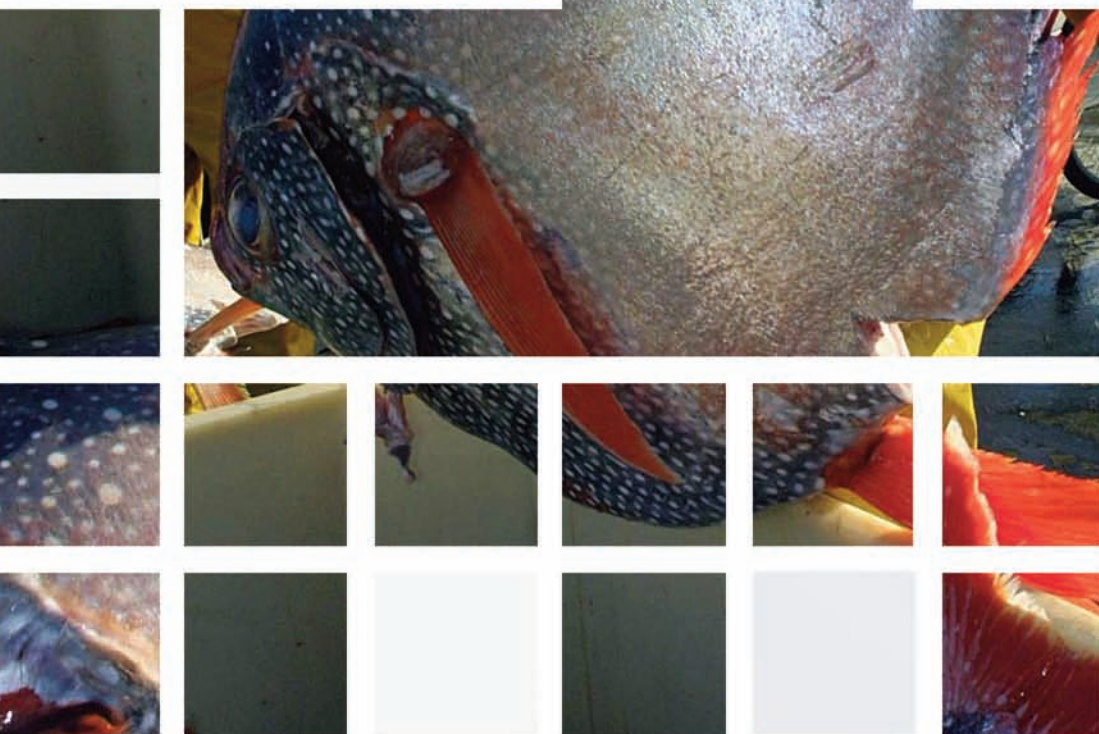


Points forts

09

De la Polynésie française

BILAN
LA PÊCHE EN 2015



RECORD DES RECETTES À L'EXPORTATION

En 2015, la production hauturière est en hausse, tout comme les exportations de produits de la pêche, essentiellement grâce aux ventes de poissons entiers frais vers les Etats-Unis. La part de la production (hauturière) exportée augmente de deux points à 20 %, le volume exporté ayant progressé plus vite que le volume produit. Les produits de la pêche bénéficient d'un prix unitaire élevé depuis 2011 (supérieur à 800 F.CFP le kilo).



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



LA PRODUCTION DE PRODUITS DE LA PÊCHE¹

En 2015, la **production² de pêche de capture** (hors production lagonaire qui peut seulement être estimée), progresse de 3,2 % à 9 188 tonnes, un niveau supérieur à la moyenne des dix dernières années (8 500). La production hauturière augmente à 6 237 tonnes (+ 16 %), tandis que la production côtière diminue à 2 951 tonnes (- 16 %).

La **production lagonaire** (destinée à l'autoconsommation) est estimée à 4 300 tonnes par an.

La **production aquacole** progresse de 14 % en 2015, à 116 tonnes.

La pêche en Polynésie française est constituée de plusieurs filières :

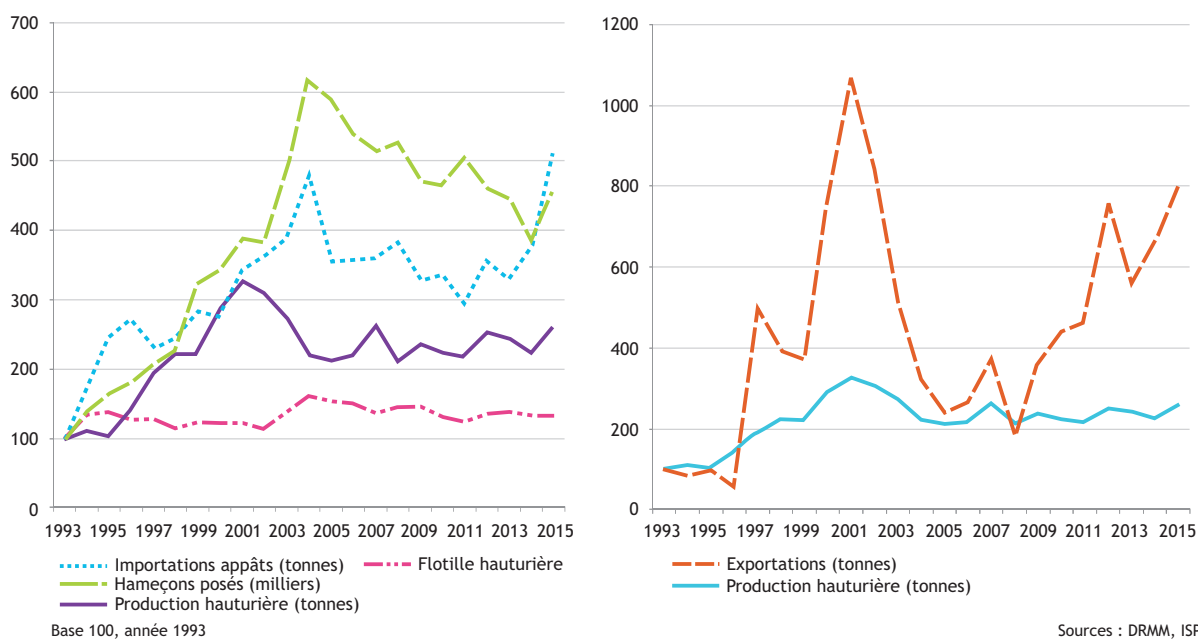
- la **pêche hauturière**, la plus importante, constitue les deux tiers de la production ;
- la **pêche côtière** (en mer mais proche des côtes), de type familial est plus traditionnelle et artisanale ;
- la **pêche lagonaire** est consacrée essentiellement à l'autoconsommation, excepté la pêche des roris, trocas et bénitiers qui sont tous ou en partie exportés ;
- enfin, la **production aquacole**.

PRODUCTION DE PRODUITS DE LA PÊCHE (VOLUME)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation
Unité : tonnes						
PRODUCTION (t)	12 286	13 680	13 315	13 303	13 604	2,3 %
Pêche de capture	12 225	13 599	13 227	13 201	13 488	2,2 %
Hauturière	5 238	6 017	5 807	5 390	6 237	15,7 %
Côtière	2 687	3 282	3 120	3 511	2 951	- 15,9 %
Lagonaire*	4 300	4 300	4 300	4 300	4 300	-
Aquaculture	61	81	88	102	116	13,9 %

* estimation : DRMM Sources : DRMM, ISPF

INDICE DE PRODUCTION DES PRODUITS DE LA PÊCHE



• Pêche hauturière : une production en hausse

La **flotille** hauturière est composée uniquement de thoniers palangriers, répartis en thoniers de pêche fraîche (35 actifs en 2015, une unité en moins) et en thoniers mixtes et congélateurs (26, stable). Avec 61 navires, la flotille est donc en baisse (64 unités en moyenne sur les 10 dernières années).

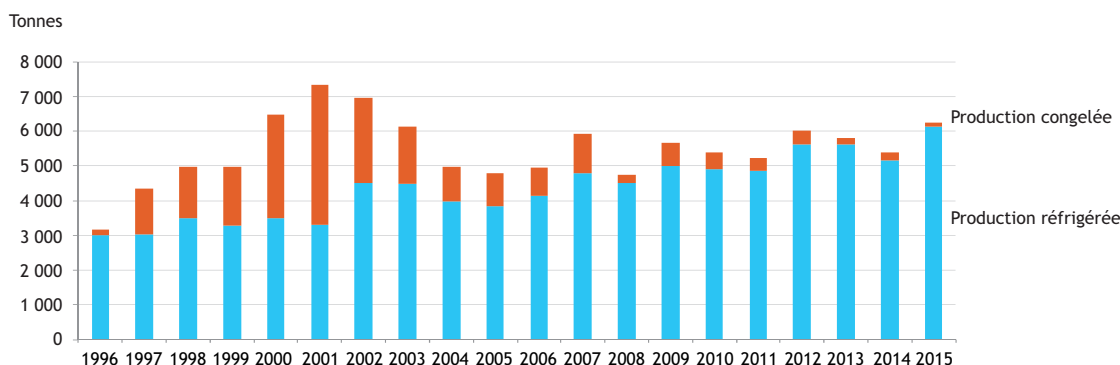
La **production** augmente de 16 % (6 240 tonnes) en 2015. L'effort de pêche progresse à la même vitesse (+ 17 % d'hameçons posés), et les rendements sont donc stables sur un an (38 Kg de prises pour 100 hameçons lâchés).

Les **rendements** en thon germon et en thon obèse sont restés relativement stables par rapport à 2014, les rendements en thon à nageoires jaunes ont en revanche progressé de 21 %.

La quasi-totalité de la production est débarquée sous forme de produits réfrigérés (98 %). La part de la production congelée diminue d'année en année.

Les ventes à la criée au Marché d'Intérêt Public (MIT)

PRODUCTION DE LA PÊCHE HAUTURIÈRE EN TONNES



Sources : DRMM, ISPF

Le nombre de navires a diminué de 14 unités au cours des dix dernières années du fait du vieillissement de la flotille. Un renouvellement de celle-ci est nécessaire pour répondre aux demandes, en particulier à l'export.

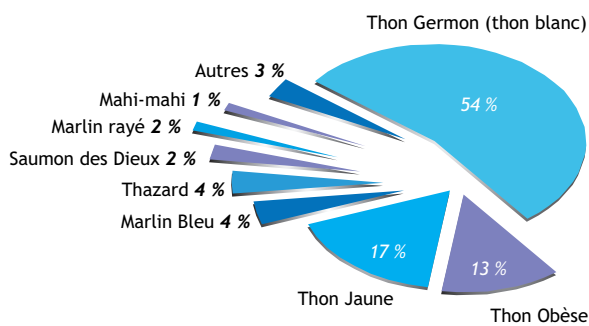
Quelques pistes de développement sont envisagées :

- Développer la pêche au germon avec de nouveaux bateaux, plus légers, moins coûteux en gazoil, avec une autonomie plus grande (gain de productivité) ; l'objectif est ici d'élargir la zone de pêche au sein de la Zone Economique Exclusive (ZEE). Aujourd'hui, 35 % seulement de la ZEE est exploitée par les thoniers polynésiens ;
- Développer la pêche à l'espadon dans l'archipel des Australes avec de nouvelles techniques de pêche qui éviteront de pêcher des requins ;
- Accroître la pêche de Big Eye dans l'archipel des Marquises et développer celle du Yellow fin (thon jaune), tout en réfléchissant à de nouvelles façons d'organiser les campagnes de pêche avec des bateaux capables de faire de la surgélation (- 50° pour des produits à destination des restaurants de sushi) et même de l'hyper-surgélation (- 57°). Ce type de pêche permettrait de produire du thon « TOP RATE SASHIMI » facilement exportable vers le Japon ;
- Développer les exportations, sous forme de produits finis ou hyper-surgelés, très rémunérateurs, et dont les trois marchés-cible sont l'Europe, le Japon et les États-Unis.

PRODUCTION COMMERCIALISABLE
PAR ESPÈCE (POIDS VIF EN TONNES)

	2014	2015	Var.2015/2014
Unité : tonnes			
Thon Germon	2 905	3 367	16 %
Thon Obèse	703	794	13 %
Thon Jaune	758	1 069	41 %
Marlin Bleu	237	238	0 %
Thazard	206	230	12 %
Saumon des Dieux	116	153	32 %
Marlin rayé	102	100	- 2 %
Mahi-mahi	184	79	- 57 %
Espadon	117	107	- 9 %
Papio	27	37	37 %
Bonite	33	37	12 %
Mako	-	-	-
Marlin noir	2	26	1 200 %
Total commercial	5 390	6 237	16 %

PRODUCTION COMMERCIALE DE LA PÊCHE
HAUTURIÈRE EN 2015 PAR ESPÈCE
(VOLUMES PÊCHÉS)



Sources : DRMM, ISPF

Les poissons débarqués par les palangriers dans l'enceinte du Marché d'intérêt public (MIT) du Port de Pêche de Papeete sont vendus, soit directement aux mareyeurs, soit lors de ventes aux enchères à la criée. En 2015, la criée n'a traité que 144 tonnes, soit deux fois moins de produits qu'en 2014, pour une valeur échangée d'environ 96 millions de F.CFP. Les quantités traitées via la criée ne représentent donc qu'environ 2,6 % de la production commerciale débarquée par les palangriers ; les autres circuits de distribution sont privilégiés, la plupart des produits sont négociés au préalable, de gré à gré.

• Pêche côtière : baisse de la production

La flotille côtière est composée de 395 poti marara (en bois ou en fibre de verre, de 6 à 8 mètres) et de 45 bonitiers (en bois, de 10 à 13 mètres). En 2015, la flotille diminue de 8 unités, 8 poti marara, tandis que le nombre de bonitiers est stable. Ils sont basés à 80 % dans l'archipel de la Société (60 % aux Îles Du Vent et 20 % aux Îles Sous-Le-Vent), 8 % aux Tuamotu-Gambier, 7 % aux Marquises, et 5 % aux Australes.

La production des bonitiers a diminué plus vite que celle des poti marara (- 19 % et - 16 %), traduisant de moins bons rendements pour les bonitiers par rapport à 2014, alors que ceux des poti marara augmentent.

La production de la flotille côtière est en baisse en 2015 après une année 2014 record (2 951 tonnes, soit - 16 %). Cette diminution est due à une baisse des captures de mahi-mahi (- 44 %) et des bonites (- 14 %). Les captures de thon à nageoires jaunes continuent de progresser (+ 8 %) et dépassent pour la première fois celle des bonites.

PRODUCTION CÔTIÈRE PAR ESPÈCE ET PAR CIRCONSCRIPTION EN 2015 (POIDS VIF EN TONNES)

	Îles Australes	Îles Du Vent	Îles Sous-Le-Vent	Îles Marquises	Îles Tuamotu-Gambier	Total 2015	Variation 2015/2014
Unité : tonnes							
Thon à nageoires jaunes	20	476	208	153	57	912	8 %
Bonite	3	583	149	24	32	791	- 14 %
Mahi-mahi	9	204	56	4	102	375	- 44 %
Germon	1	199	70	4	13	287	- 12 %
Marlins (bleus, rayés, voilier)	4	168	80	1	12	265	- 7 %
Thazard	22	23	8	72	19	144	4 %
Poissons du lagon	12	13	3	26	11	65	- 31 %
Paru	4	5	1	23	6	39	30 %
Thon obèse	1	5	2	3	2	13	- 31 %
Divers pélagiques	1	7	0	12	0	21	- 85 %
Marara	1	19	1	0	0	21	0 %
Petits pélagiques	-	11	-	0	-	11	4 %
Mollusques/crustacés	0	2	-	5	1	8	- 22 %
Total	78	1 715	578	328	255	2 951	- 16 %

Sources : DRMM, ISPF

Les dispositifs de concentration des poissons (DCP)

Depuis 1981, la DRMM maintient un parc permanent de Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) ancrés. L'objectif étant de soutenir l'activité de la flotille côtière. Selon les années, entre 25 % à 40 % de la production de la flotte professionnelle est capturée autour des DCP. En 2015, la DRMM a ancré 34 DCP, dont un co-financé par les professionnels et la Polynésie française : 11 aux Tuamotu de l'Ouest, 8 aux Australes et 15 dans l'archipel de la Société dont 8 aux Îles Sous-Le-Vent et 7 aux Îles Du Vent. Ces ancrages ont été entièrement financés sur des travaux en régie et réalisés par une équipe restreinte de deux agents. Au 31 décembre 2015, le parc totalisait 61 dispositifs ancrés dont, 28 dans l'archipel de la Société, 25 aux Tuamotu (14 à l'Ouest et 11 au Centre et à l'Est) et 8 aux Australes. Le coût moyen unitaire des nouveaux DCP ancrés, pose comprise, est de l'ordre de 550 000 F.CFP aux Tuamotu de l'Ouest, 580 000 F.CFP aux Australes, 680 000 F.CFP aux Îles Du Vent et 735 000 F.CFP aux Îles Sous-Le-Vent, en raison principalement de la variation des profondeurs d'ancrage (1 200 mètres aux Tuamotu et aux Australes à 2 500 mètres autour des îles de la Société) et des moyens logistiques et humains utilisés. Ces coûts sont toutefois largement inférieurs au coût moyen unitaire des DCP ancrés dans les années 2000, évalué à un peu plus d'un million de francs CFP.

• Pêche lagonaire : une production de plus de 4 000 tonnes par an

La pêche lagonaire concerne les activités d'exploitation des ressources biologiques naturelles existant dans les lagons, jusqu'à une profondeur de 100 mètres.

Les pêcheurs doivent être détenteurs d'une carte professionnelle délivrée par la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL). Depuis 2014, l'attribution de ces cartes est devenue annuelle et payante. En 2015, 148 cartes ont été délivrées par la CAPL, dont 47 aux Îles Du Vent, 48 aux Îles Sous-Le-Vent, 34 aux Tuamotu, 5 aux Australes et 14 aux Marquises.

La production lagonaire est estimée³ à environ 4 300 tonnes par an, répartie en poissons lagunaires/de récif (3 400 tonnes), petits pélagiques (700 tonnes) et fruits de mer (200 tonnes), pour une valeur totale estimée à 2 milliards de F.CFP.

L'île de Tahiti regroupe la plus grosse partie de la production (environ 1 000 tonnes par an). Cette pêche est essentiellement une pêche de subsistance (auto-consommation) et partiellement pour la vente (au bord des routes ou sur les marchés). Certaines îles ont développé une pêcherie commerciale vouée à l'export vers Tahiti : les poissons lagunaires viennent d'Arutua, Tikehau, Faaite, Katiu et Manihi, la chair de bënëtiers de Tubuai et Raivavae (10 tonnes par an et par île). Les langoustes proviennent principalement des Marquises et des Tuamotu. Les quantités estimées⁴ de produits de la pêche à destination de Tahiti ont d'écru d'environ 9 % par rapport à 2014 (après une baisse estimée à - 7 % entre 2014 et 2015).

La pêche de trocas, roris et bënëtiers

- **Le troca** est protégé par une interdiction de pêche permanente sauf pendant les campagnes de pêche autorisées par le Pays. En 2015, la pêche de trocas a été ouverte dans les communes de Papeete, Paea, Hitiaa O Te Ra et Moorea-Maiao, du 2 au 30 novembre. Elle n'a donc concerné que deux îles, Tahiti et Moorea contre 6 îles en 2014. Un quota de pêche est attribué à chaque commune, les coquillages pêchés devant avoir une taille comprise entre 8 et 11 cm.

Les coquilles, vidées, nettoyées, brossées et séchées, sont proposées à la vente à des négociants. La majorité d'entre elles sont destinées au marché de l'export. La récolte 2015 s'élève à 81 tonnes de coquilles (- 81 %) représentant une valeur d'achat de 26 millions de F.CFP (- 78 %). Le prix moyen est de 321 F.CFP/kg (+ 15 %). La part des coquilles de troca de qualité A demeure supérieure à 80 % (82 % en 2015).

- **La pêche du rori** (ou bêche-de-mer) est réglementée depuis novembre 2012* afin de permettre une gestion durable de la ressource. Un comité de gestion local est chargé de faire appliquer la réglementation sur place et d'assurer la traçabilité des produits, du pêcheur au commerçant. La traçabilité des produits depuis la pêche jusqu'à l'exportation est facilitée désormais avec la mise en place par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SPC de Nouméa) depuis début 2014, d'une base de données en ligne accessible par toutes les parties prenantes.

La pêche de rori concerne neuf îles des Tuamotu en 2015 comme en 2014. Cinq espèces autorisées à la pêche commerciale ont été exploitées, soit un total de 18 258 roris pêchés (+ 8 %), pour un poids séché au départ des îles de 6 tonnes (+ 33 %), dont 1,4 % retiré de la vente à l'exportation, leur taille n'étant pas conforme à la réglementation (1,8 % en 2015).

- **La production de bënëtiers** est conditionnée par les quotas d'exportation imposés par la convention internationale de Washinton (CITES), les bënëtiers faisant partie des espèces protégées. Les lagons de certains atolls des Tuamotu de l'Est et de quelques îles hautes des Australes, se caractérisent par des densités de bënëtiers parmi les plus importantes au monde. *Tridacna maxima* est l'espèce largement majoritaire des deux espèces présentes en Polynésie française.

En 2015, 180 permis d'exporter ont été délivrés par la CITES, pour 32 785 bënëtiers, soit une diminution de 34 %. Au final, seuls 19 700 bënëtiers ont été exportés (- 42 %). La filière a été pénalisée par une diminution de la fréquence des vols intérieurs (- 16 %), couplée à une hausse de 9 % du nombre de passagers, l'ensemble diminuant la capacité de fret. En outre, on observe une diminution de la demande pour certains bënëtiers, et de nombreux changements d'aquaculteurs sont intervenus au cours de l'année 2015 (bënëtiers de collectage).

Malgré le coût du fret inter-îles largement supérieur au fret international, cette activité exportatrice depuis les îles est compétitive sur un marché mondial de niche estimé à 100 000 bënëtiers pour *Tridacna maxima*.

En 2015, les trois quarts de la production proviennent de Reao, le reste de Tatakoto.

	Quota délivré par la CITES	Quota utilisé	Part utilisée
Unité : nombre			
2009	4 200	774	18 %
2010	9 910	4 091	41 %
2011	23 134	9 619	42 %
2012	19 525	10 201	52 %
2013	51 780	24 592	47 %
2014	50 010	33 890	68 %
2015	32 785	19 698	60 %

Sources : DRMM, ISPF

³ : Source : Direction des Ressources Marines et Minières (DRMM).

⁴ : Estimation des produits transportés par voie aérienne, Source : Direction des Ressources Marines et Minières (DRMM).

* : La réglementation limite la pêche à certaines espèces, impose des tailles minimales par espèce, des quotas par espèce établis en nombre afin de permettre une gestion durable de la ressource. La réglementation limite la pêche à certaines espèces, impose des tailles minimales par espèce, des quotas par espèce établis en nombre d'individus, la mise en place systématique de zones de réserve, l'obligation de prélever à la main et l'interdiction de pêche de nuit et enfin un système d'agrément des commerçants en holothuries.

Parallèlement, 23 % des bénéitiers de collectage expédiés à Tahiti n'ont pas été exportés, mais utilisés sur le marché local de l'éco-tourisme pour des aménagements récifaux, et dans une moindre mesure pour des travaux scientifiques. Si l'exportation de bénéitiers issus de collectage s'est véritablement développée en 2013, en 2015, ils représentent 36 % (7 098 individus) des exportations. La technique de collectage a été consolidée en 2014/2015, ce qui devrait permettre un développement de la filière à partir de fin 2016.

Cependant, ces bénéitiers issus de collectage sont actuellement répertoriés au niveau international comme « sauvages » conformément au code CITES. Ils pourraient à terme être distingués des sauvages comme en Polynésie française où ils sont déjà répertoriés comme des bénéitiers issus d'aquaculture. L'objectif à terme est de viser le marché international de la chair, toujours dans le cadre d'une stratégie de gestion durable de la ressource.

ÉVOLUTION DE L'ORIGINE ET DE LA PROVENANCE DES BÉNÉITIERS EXPORTÉS

	Origine		Provenance				Total
	Sauvage	Collectage	Reao	Tatakoto	Tubuai	Inconnue	
Unité : tonnes							
2009	774	-	-	-	-	774	774
2010	4 091	-	-	-	-	4 091	4 091
2011	9 619	-	-	-	-	9 619	9 619
2012	10 201	-	6 414	-	3 787	-	10 201
2013	14 034	10 558	22 092	920	1 580	-	24 592
2014	18 631	15 259	31 781	2 059	50	-	33 890
2015	12 600	7 098	14 459	5 239	-	-	19 698

Sources : DRMM, ISPF

• La production aquacole : cinquième année de hausse de la production de crevettes

En Polynésie française, la production aquacole est composée de trois branches : l'aquaculture de la crevette, celle du bénéitier, et la pisciculture du Paraha peu (poisson lune ou platax).

La quantité de crevettes produite augmente régulièrement depuis cinq ans, et atteint 93 tonnes en 2015, soit une progression de 5 % par rapport à 2014. La rénovation des anciennes fermes d'élevage à terre et la fiabilisation des conditions d'élevage ont contribué aux bons résultats de 2015, même si la production est désormais effectuée par quatre fermes contre six en 2014. Parallèlement, l'une d'entre elles est actuellement en phase de test pour une production en cage en lagon. Ces fermes embauchent 16 personnes (- 2 sur un an), dont 12 à temps plein.

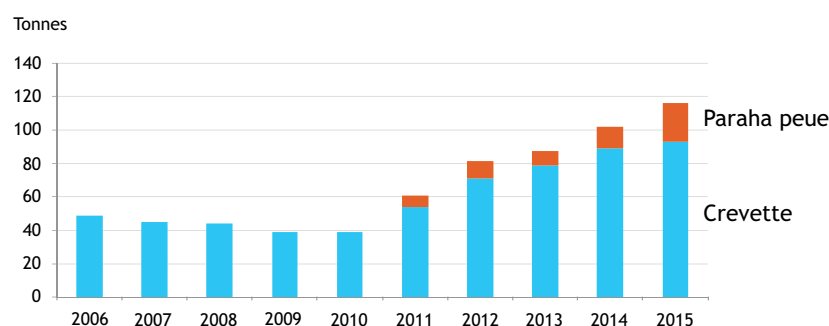
L'objectif de production à moyen terme est de 300 tonnes de crevettes par an. Il ne pourra être atteint que par le développement de nouvelles fermes à terre nécessitant du foncier et/ou des concessions maritimes, à Tahiti et dans les îles. De plus, la protection des crustacés à l'importation vient d'être renforcée et, une analyse de risques est prévue en 2016.

Débutée dans les années 80, la pisciculture orientée vers la seule production de l'espèce des Paraha peu est maintenue depuis 2011. En 2015, celle-ci a presque doublé pour atteindre 23 tonnes (+ 79 %). Seules deux fermes sont en activité en 2015 (contre 4 en 2014), elles emploient quatre personnes à temps plein.

La Recherche & Développement et l'assistance zootechnique et sanitaire aux fermiers apportées par la DRMM et ses partenaires scientifiques (Ifremer et CRIOBE) ont permis de commencer à fiabiliser les productions.

Des essais viennent de commencer au Centre Technique Aquacole VAIA, pour une production moins coûteuse d'alevins de Marava (poisson lapin ou *Siganus argenteus*).

PRODUCTION AQUACOLE



Sources : DRMM, ISPF

LES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE

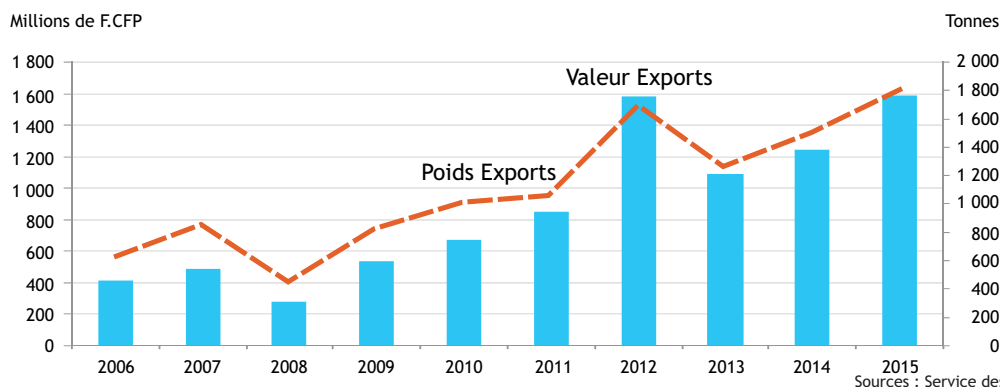
En 2015, les exportations de produits de la pêche, hors coquilles, s'élèvent à un niveau record de 1 589 millions de F.CFP, soit une hausse de 28 % sur un an. Les produits de la pêche représentent 11 % des recettes des exportations locales (+ 2 points).

Les exportations de coquilles ont rapporté 20 % de plus qu'en 2014.

EXPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE				
	2014	2015	Ventilation 2015	Variation 2015/2014
Unité : F.CFP				
Poissons	1 241 322 864	1 589 257 490	100 %	28,0 %
Poissons vivants	23 776 932	25 312 536	2 %	6,5 %
Poissons du large	1 140 922 575	1 488 563 971	94 %	30,5 %
Poissons - entiers réfrigérés	874 461 120	1 266 332 963	80 %	44,8 %
Poissons - entiers congelés	38 832 829	38 512 376	2 %	- 0,8 %
Poissons - filets et chairs réfrigérés	176 122 447	136 398 867	9 %	- 22,6 %
Poissons - filets et chairs congelés	49 287 611	46 566 745	3 %	- 5,5 %
Poissons - poissons transformés	2 218 568	753 020	0 %	- 66,1 %
Mollusques, Invertébrés & crustacés	76 623 357	75 380 983	5 %	- 1,6 %
Poissons - mollusques	50 731 623	29 659 360	2 %	- 41,5 %
Poissons - invertébrés	25 891 734	45 721 623	3 %	76,6 %
Poissons - crustacés	-	-	-	-
Coquilles	281 237 372	338 197 073	100 %	20 %

Sources : Service des Douanes, ISPF

EXPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE



Sources : Service des Douanes, ISPF

Les ressources marines de Polynésie française que l'on retrouve à l'exportation sont composées de quatre catégories :

- **Les poissons vivants**, issus de capture le long des récifs (25 millions de F.CFP de recettes en 2015) ;
 - Les poissons vivants sont exportés à des fins aquariophiles ou pour des aménagements éco-touristiques, et représentent 2 % de la valeur des exportations de poissons.
- **Les poissons du large** issus de la pêche hauturière (1,5 milliard) ;
 - **Les poissons entiers réfrigérés** constituent l'essentiel des exportations de produits de la pêche (80 % des recettes) et sont essentiellement envoyés aux États-Unis.
 - **Les filets et chairs de poissons frais** (9 %) sont principalement à destination de la France métropolitaine, mais aussi des États-Unis.
 - **Les filets congelés** (3 %) sont le plus souvent essentiellement achetés par la France, et dans une moindre mesure par le Chili.
 - **Le poisson entier congelé** (2 %) est expédié en France et aux Samoa américaines. Les poissons congelés sont moins rémunérateurs que les poissons réfrigérés. De même, les poissons entiers se vendent moins cher que les filets.
 - **Le poisson transformé** représente 0,05 % des exportations et est exclusivement envoyés aux conserveries des Samoa américaines.
- **Les mollusques, invertébrés et crustacés** issus de la pêche lagunaire (75 millions) ;
 - Les mollusques et invertébrés (bénitiers et roris) représentent 5 % des recettes à l'export. Il n'y a pas d'exportations de crustacés.
- **Les autres ressources de type coquilles**, dont la nacre (338 millions).
 - Les coquilles sont une autre catégorie de ressource marine, issue de la perliculture pour la nacre, et de la pêche lagunaire pour les trocas.

• Les exportations de poissons vivants

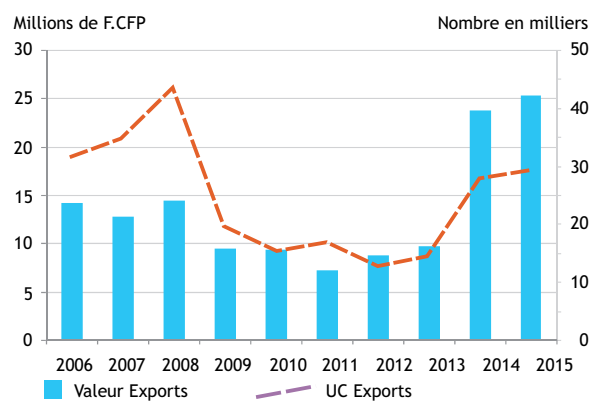
La filière d'exportation de poissons vivants (individus sub-adultes sauvages) est implantée en Polynésie française depuis 1998 (une ferme), mais l'exportation issue de productions innovantes dite « aquaculture récifale » basée sur la collecte et l'élevage de post-larves de poissons n'a jamais été rentable. L'aquaculture récifale est donc actuellement en suspens après un début prometteur entre 2002 et 2004. En dehors d'éventuels « hot spots », les pièges à larves et post-larves récifales ne recueillent que 10 % d'individus ayant un intérêt économique et les frais d'élevage ne sont pas encore compensés par la valeur à l'exportation. Si bien qu'aujourd'hui, les post-larves sont capturées à petite échelle et sont destinées à des aménagements éco-touristiques.

Après une chute des cours liée à la crise économique de 2008, les exportations ont stagné depuis 2009, entre 7 000 et 10 000 pièces exportées pour une valeur de 7 à 10 millions de F.CFP. En 2015, la quantité a progressé de 5 % soit 29 400 poissons exportés pour une valeur de 25,3 millions de F.CFP (+ 6,5 %). Cette augmentation est due, d'une part, à l'apparition d'un nouvel opérateur sur le marché de l'aquariophilie lié à la filière bénitiers, d'autre part aux exportations qui ont doublé vers les États-Unis et aussi à la commercialisation d'espèces à plus forte valeur.

EXPORTATIONS DE POISSONS VIVANTS EN 2015 PAR PAYS DESTINATAIRE

	Valeur (F.CFP)	Nombre	Prix unitaire
États-Unis d'Amérique	17 597 563	23 252	757
France	3 819 097	3 759	1 016
Taïwan	972 699	485	2 006
Japon	820 983	294	2 792
Pays-Bas	774 997	781	992
Grande Bretagne	647 997	514	1 261
Hong Kong	369 801	123	3 007
Belgique	249 400	141	1 769
Nouvelle-Zélande	59 999	8	7 500
Total général	25 312 536	29 357	862

EXPORTATIONS DE POISSONS VIVANTS



• Les exportations de poissons du large

EXPORTATIONS DE POISSONS DU LARGE PAR TYPE DE CONSERVATION ET PRÉPARATION

	Valeur en millions de F.CFP			Poids en KG			Prix au Kilo		
	2014	2015	Var.15/14	2014	2015	Var.15/14	2014	2015	Var.15/14
Réfrigérés	1 051	1 403	34 %	1 219 766	1 494 134	22 %	861	939	9 %
Filets & chairs	176	136	- 23 %	132 434	97 877	- 26 %	1 330	1 394	5 %
Entier	874	1 266	45 %	1 087 332	1 396 257	28 %	804	907	13 %
Congelés	88	85	- 3 %	224 240	260 310	16 %	393	327	- 17 %
Filets & chairs	49	47	- 6 %	102 440	101 781	- 1 %	481	458	- 5 %
Entier	39	39	- 1 %	121 800	158 529	30 %	319	243	- 24 %
Transformés	2	1	- 66 %	1 096	306	- 72 %	2 024	2 461	22 %
TOTAL Poissons	1 141	1 489	30 %	1 445 102	1 754 750	21 %	790	848	7 %

Sources : Service des Douanes, ISPF

Avec 1,48 milliard de F.CFP de recettes, les exportations de poissons du large⁵ sont en hausse en 2015 (+ 30 %). Les volumes exportés progressent moins rapidement (+ 21 %), soit un prix unitaire en légère hausse à 848 F.CFP/Kg (+ 7 %).

Sur les 1 755 tonnes exportées, 85 % des produits sont réfrigérés et 15 % congelés. La hausse des volumes exportés provient principalement des ventes de poissons réfrigérés qui augmentent de 22 % (+ 275 t). Plus précisément, les poissons entiers réfrigérés se sont mieux vendus (+ 28 %) contrairement aux filets et chairs. La quasi-totalité des poissons entiers réfrigérés est vendue aux États-Unis.

La valeur des autres types de préparation et de conservation exportées est en baisse. Les exportations de poissons entiers congelés ont été particulièrement peu rentables puisque les volumes ont augmenté de 30 %, tandis que la valeur diminue de 1 % (baisse du prix unitaire de 24 %).

5 : Concerne les produits de la pêche sans les poissons vivants, les mollusques, les invertébrés et les coquilles.

Le poisson entier réfrigéré est quasi-exclusivement envoyé aux États-Unis, un peu au Japon, France, Singapour et Nouvelle-Zélande.

Les trois quarts des filets réfrigérés sont envoyés en France, le reste aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande. Au final, 93 % des produits réfrigérés vont aux États-Unis.

Les filets congelés sont principalement envoyés en France et en Belgique, mais aussi au Chili, en Nouvelle-Calédonie et aux États-Unis.

Les poissons entiers congelés sont quasi-exclusivement envoyés à la conserverie des Samoa américaines à Pago Pago.

• Les exportations de mollusques et invertébrés

En 2015, les exportations issues de la production lagonaire concernent les roris (invertébrés) et les bénitiers vivants (mollusques).

Le rori a rapporté 45,7 millions de F.CFP (+ 77 % sur un an), pour un volume total en hausse de 20 % à 4,7 tonnes. Le prix au kilo qui avait triplé entre 2013 et 2014, progresse encore de 47 % à 9 650 F.CFP en 2015. Cela vient du fait qu'en 2015, 100 % des holothuries ont été séchées, critère de qualité qui prime sur la quantité. Depuis 2014, Hong Kong est l'unique pays destinataire de ce produit, qui représente 3 % de la valeur des poissons exportés en 2015.

Les exportations de bénitiers vivants diminuent de 41 % à 27,6 millions de F.CFP, pour un poids de 21 tonnes (- 31 %). Le prix unitaire diminue de 15 % à 1 300 F.CFP/kg. Le bénitier vivant est considéré comme un produit à fort potentiel sur le marché mondial de l'aquariophilie, et la Polynésie française dispose d'atouts non négligeables pour la production d'un produit de qualité aquarium. Sur les 10 pays importateurs, les États-Unis, la France et l'Allemagne représentent 88 % de la valeur des ventes.

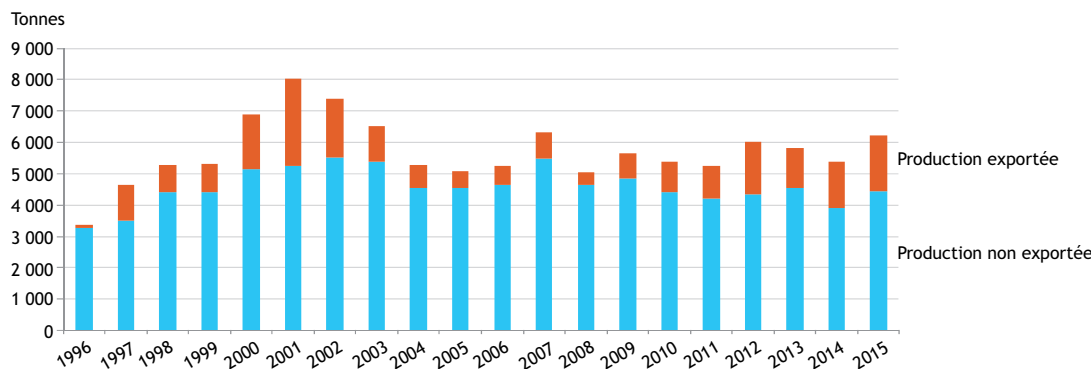
EXPORTATIONS DE BÉNITIERS EN 2015 (CHAIR, DONT VIVANTS)

	Valeur (F.CFP)	Poids (Kg)	Prix au kilo (F.CFP)
États-Unis d'Amérique	15 178 907	11 706	1 297
France	4 813 808	4 213	1 143
Allemagne	4 414 229	2 298	1 921
Pays-Bas	1 128 750	1 030	1 096
Italie	1 017 408	575	1 769
Grande Bretagne	522 444	526	993
Taïwan	271 000	355	763
Belgique	146 251	130	1 125
Hong Kong	87 500	100	875
Nouvelle-Zélande	52 500	53	991
Total général	27 632 797	20 986	1 317

Sources : Service des Douanes, ISPF

La part de la production exportée gagne 2 points en 2015 à 29 %. Elle provient quasi-exclusivement de la production hauturière. Les exportations de roris et de bénitiers représentent respectivement 0,2 % (- 0,1 pt) et 1,1 % (- 0,1 pt) des exportations globales de produits de la pêche.

PRODUCTION DE LA PÊCHE HAUTURIÈRE



Sources : Service des Douanes, DRMM, ISPF

LA SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), novembre 2016

En 2014, la **production halieutique mondiale** (hors plantes aquatiques) a été au total de 167,2 millions de tonnes, dont 93,4 millions de tonnes issues des pêches de capture et 73,8 millions de tonnes issues de l'aquaculture. S'agissant de la production destinée à la consommation humaine uniquement, une étape importante a été franchie en 2014 lorsque la consommation de poisson d'élevage a dépassé pour la première fois celle de poisson sauvage à l'échelle mondiale.

Si l'on ajoute les plantes aquatiques, on obtient une production aquacole mondiale de 101,1 millions de tonnes pour 2014, soit 52 % de la production totale (195,7 millions de tonnes).

Si l'on exclut les prises d'anchois (*Engraulis ringens*) extrêmement variables, la production des pêches de capture (90,3 millions de tonnes) a encore été exceptionnelle en 2014. Pour la première fois depuis 1998, les anchois n'ont pas été les espèces les plus pêchées en 2014 : elles ont été précédées au classement par le lieu de l'Alaska, le listao, le maquereau, et le hareng de l'Atlantique.

La base de données de la FAO sur les captures mondiales contient désormais des statistiques sur plus de 1 600 espèces marines exploitées, mais 23 espèces et genres majeurs représentent à eux seuls près de 40 % des captures marines totales. Plus de la moitié de ces espèces sont des petits pélagiques qui présentent d'importantes fluctuations en raison des conditions environnementales.

Les statistiques récentes confirment que la production totale des pêches de capture reste généralement stable au niveau mondial. Les variations de production par pays, zone de pêche et espèce se compensent au niveau mondial du fait d'évolutions inverses dans les différentes pêcheries. Depuis 1998, où les prises d'anchois extrêmement faibles ont ramené les captures totales à 85,7 millions de tonnes, les plus grands écarts par rapport à la moyenne annuelle de 91,4 millions de tonnes, calculée entre l'année la meilleure et l'année la pire (2011 et 2003, avec 93,7 et 88,3 millions de tonnes, respectivement), n'ont été que d'environ 3 %.

La part des stocks de poissons commerciaux évalués qui était exploitée à un niveau biologiquement durable s'élevait à 68,6 % en 2013. Cela signifie donc que 31,4 % des stocks de poissons étaient surexploités. Sur l'ensemble des stocks évalués en 2013, 58,1 % étaient exploités au maximum et 10,5 % étaient sous-exploités.

La part de la production mondiale de poisson destinée à la consommation humaine directe a notablement augmenté dans les dernières décennies, passant de 67 % dans les années 60 à 87 % (plus de 146 millions de tonnes), en 2014. Ces cinquante dernières années, l'offre mondiale de poisson destiné à la consommation humaine a crû plus rapidement que la population, et la consommation apparente de poisson par habitant a doublé, passant d'environ 10 kg dans les années 60 à 20 kg aujourd'hui. En 2013, le poisson représentait environ 17 % des apports en protéines animales de la population mondiale et 6,7 % de l'ensemble des protéines consommées. En outre, il fournissait à plus de 3,1 milliards de personnes près de 20 % de leur apport moyen en protéines animales.

Ces 20 dernières années, le Code de conduite pour une pêche responsable a servi d'instrument mondial de référence pour le développement durable des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Approuvées en 2014, les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la pauvreté incarnent un consensus mondial sur les principes et les orientations de gouvernance et de développement de la pêche artisanale en faveur d'une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

L'entrée en vigueur et l'application de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée devraient marquer une étape importante dans la lutte contre ces pratiques.

Le programme Common Oceans vise à encourager une gestion efficace et durable des ressources en poissons et la préservation de la diversité biologique dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, afin d'atteindre les cibles mondiales convenues à l'échelle internationale. Il est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et coordonné par la FAO en étroite collaboration avec d'autres partenaires d'exécution désignés par le FEM et divers autres partenaires.

Parmi les autres thèmes traités dans le rapport de la FAO sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016, on citera : la promotion du travail décent, la réduction des captures accessoires et des rejets, les espèces aquatiques exotiques envahissantes, les pêches continentales responsables et la nutrition.

La pêche de capture maritime en Polynésie française en 2014 s'élevait à 13 200 tonnes, soit 0,016 % de la production mondiale.■

PÊCHE ET AQUACULTURE DANS LE MONDE : PRODUCTION ET UTILISATION

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Unité : millions de tonnes						
PRODUCTION						
Pêche de capture						
Continentale	10,5	11,3	11,1	11,6	11,7	11,9
Maritime	79,6	77,8	82,6	79,7	81	81,5
Total pêche de capture	90,1	89,1	93,7	91,3	92,7	93,4
Aquaculture						
Continentale	34,3	36,8	38,7	41,9	44,8	47,1
Maritime	21,4	22,1	23,2	24,4	25,5	26,7
Total aquaculture	55,7	58,9	61,9	66,3	70,3	73,8
TOTAL MONDIAL	145,8	148	155,6	157,6	163,0	167,2
UTILISATION*						
Consommation humaine	123,7	128,2	131,2	136,2	141,5	146,3
Usages non alimentaires	22,1	19,9	24,5	21,7	21,4	20,9
Population (milliards de personnes)	6,8	6,9	7	7,1	7,2	7,3
Offre de poisson destiné à la consommation (kg/pers.)	18,1	18,5	18,7	19,2	19,7	20,1

Note : hors plantes aquatiques. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre.
* : les données relatives à 2014 pour cette section sont des données provisoires.

Source : FAO 2016. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2014

1 589

C'est le montant - record - des recettes de produits de la pêche, à l'exportation, en 2015 (millions de F.CFP).



DÉFINITIONS

Pêche de capture : la pêche de capture désigne tout type de prélèvement de ressources vivantes présentes naturellement tant dans des environnements marins que d'eau douce. Regroupe ici la production hauturière et côtière, la production lagonaire n'étant pas réellement mesurée (estimation à 4 300 tonnes par an).

Pêche hauturière ou palangrière : pêche effectuée en haute mer, à plus de 4 jours des côtes

Pêche côtière : pêche effectuée en haute mer, à moins de 4 jours des côtes

Pêche lagonaire : pêche effectuée dans le lagon

Thonier palangrier : Un palangrier est un navire armé pour la pêche à la palangre. La palangre consiste en une longue ligne de fil de pêche (le corps de ligne ou banc) sur laquelle sont fixés des hameçons. La distance entre les hameçons et leur nombre est variable selon la pêche pratiquée et la région. Les palangres peuvent atteindre 100 km. La palangre est utilisée pour la pêche au bar, dorade, merlan, congre, lieu voire au requin bleu mais aussi raie, ha, roussettes, cabillaud (poisson de fond).

Effort de pêche : l'effort de pêche mesure (sur une période donnée ou pour une zone donnée) à la fois le tonnage des prélèvements effectués et les moyens mis en œuvre : effectif de la flotte, taille des navires, temps passé en mer, distances parcourues... Plus précisément, c'est la capacité de pêche multipliée par l'activité. Il existe plusieurs manières de calculer l'ampleur des moyens. On peut ainsi compter en jours ou en puissance consommée, ce qui conduit à une mesure exprimée en tonnes-jours ou en kilowatts-jours. À l'échelle d'une flottille pratiquant la pêche à la ligne verticale, on peut également, par exemple, rapporter les prises au nombre de jours-lignes (nombre de jours de pêche multiplié par le nombre de lignes mises à l'eau).

Zone Économique Exclusive (ZEE) : Une zone économique exclusive (ZEE) est, d'après le droit de la mer, un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Elle s'étend à partir de la ligne de base de l'État jusqu'à 200 milles marins (environ 370 km) de ses côtes au maximum, au-delà il s'agit des eaux internationales.

SOURCES

Direction des Ressources Marines et Minières (DRMM) : <http://www.peche.pf>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : <http://www.fao.org/publications/fr/>

Service des Douanes

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF